
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 mars 2026 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Nancy BLANCHET, Mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, Conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, MBA, Conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, Conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, Conseillère d'arrondissement
M. Benoit AUGER, Conseiller d'arrondissement
Mme Bisma ANSARI, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Steve BARKLEY, Directeur d'arrondissement
M. Simon PROVOST-GOUPIL, Secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA26 20 0058

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2026 tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
10.02

CA26 20 0059

Période de questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
Steven Laperrière	Budget d'investissement de l'accessibilité universelle en arrondissement

Samuel Monfette	Dérogation mineure concernant un bâtiment communautaire situé au 7620, rue Édouard
Amine Ben Arous	Développement du secteur Newman
Iqrah Tariq	Implantation de commerces de proximité, (commerces artisanaux de quartier), sur le boulevard Newman
Mathieu Koenning	Rétablissement des horaires de la voie réservée aux autobus
Patrick Champagne	Sécurité et présence policière dans le quartier du Bronx

10.03

CA26 20 0060
Décès - Mme Chantal Demers

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Chantal Demers survenu le 11 décembre 2025.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA26 20 0061
Décès - M. Paul Doucet

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Paul Doucet survenu le 19 février 2026.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA26 20 0062
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Bisma ANSARI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2026, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.
10.06

CA26 20 0063
Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma ANSARI

et résolu :

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 11 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.
10.07 1265459016

CA26 20 0064
Planification stratégique 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'adopter la planification stratégique 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.
12.01 1268863003

CA26 20 0065
Déclaration soulignant le Mois de la Francophonie

CONSIDÉRANT QUE le français constitue un vecteur fondamental de solidification sociale et un pilier essentiel de notre identité collective ;

CONSIDÉRANT QUE le français est indispensable pour favoriser une pleine implication citoyenne et une intégration réussie au sein de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE la protection et la promotion de notre langue représentent une responsabilité partagée par l'ensemble de la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette protection doit se faire dans un esprit d'ouverture, de valorisation et de confiance, sans peur ni exclusion, en misant sur la capacité rassembleuse de notre langue ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, au mois de mars, le Canada et de nombreux pays célèbrent le Mois de la Francophonie, institué officiellement en 1979, afin de mettre en valeur la richesse et la vitalité de la langue française ;

CONSIDÉRANT QUE cette célébration permet de souligner les contributions des francophones à notre patrimoine culturel, à notre diversité et à notre identité collective ;

CONSIDÉRANT QUE à LaSalle, le français est vivant, porté et partagé quotidiennement par nos citoyennes et citoyens ;

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

QUE le Conseil d'arrondissement de LaSalle souligne officiellement le Mois de la Francophonie ;

QUE le Conseil réaffirme l'importance du français comme langue commune favorisant la cohésion sociale, la participation citoyenne et le vivre-ensemble ;

Adoptée à l'unanimité.
15.01

CA26 20 0066
Déclaration soulignant la Journée internationale des droits des Femmes

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale des droits des femmes est célébrée officiellement par l'Organisation des Nations Unies depuis 1977 ;

CONSIDÉRANT QUE le 8 mars constitue une occasion de reconnaître et de célébrer les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes et des filles ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée permet de souligner le chemin parcouru vers l'égalité entre les femmes et les hommes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les avancées significatives, des inégalités et des enjeux persistants demeurent, et que l'égalité réelle n'est pas encore atteinte ;

CONSIDÉRANT QUE la campagne annuelle du Conseil du statut de la femme vise à mettre en lumière des initiatives et des personnes influentes qui font progresser la condition féminine au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE à LaSalle, de nombreuses femmes contribuent chaque jour de façon significative au dynamisme, à la solidarité et au développement de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QU'il est de notre responsabilité collective de continuer à bâtir une société plus juste, inclusive et respectueuse des droits de toutes les femmes, ici comme ailleurs dans le monde ;

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

QUE le Conseil d'arrondissement de LaSalle souligne officiellement la Journée internationale des droits des femmes ;

QUE le Conseil invite l'ensemble de la population à poursuivre, collectivement, le travail vers une société plus équitable, inclusive et respectueuse.

Adoptée à l'unanimité.
15.02

CA26 20 0067
Amendement de la résolution CA25 20 0387 - Augmentation des dépenses de mise à niveau de certains équipements culturels dans le Théâtre du Grand Sault au CCCHL

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'amender la résolution CA25 20 0387, adoptée le 8 septembre 2025, afin d'augmenter les dépenses de 152,77\$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de certains équipements culturels dans le Théâtre du Grand Sault au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et d'augmenter le contrat octroyé à Solotech Inc, de 339 992,64 \$, taxes incluses, à un montant total de 340 145,41 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offre numéro 25-21088.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.01 1261526002

CA26 20 0068

Première année d'option au contrat octroyé à Navada Ltée - Entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices de l'arrondissement

Il est proposé par Bisma ANSARI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'exercer la première année d'option au contrat octroyé à Navada Ltée, pour l'entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, au montant de 58 516,98 \$, taxes incluses, pour l'année 2026 dans le cadre de l'appel d'offres publics numéro 23-19887.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.02 1260269003

CA26 20 0069

Deuxième année d'option du contrat octroyé à Lignes-Fit Inc. - Services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Lignes-Fit Inc., pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 308 613,59 \$, taxes incluses, pour l'année 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 24-20378.

D'imputer cette dépense conformément aux informations du sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.03 1267151003

CA26 20 0070

Contribution financière au Club de Volleyball Celtique - Participation aux championnats nationaux à Calgary en Alberta

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 400 \$ au Club de Volleyball Celtique pour leur participation aux championnats nationaux à Calgary en Alberta, du 29 au 31 mai 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.04 1267817001

CA26 20 0071**Contribution financière à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.- « Pique-nique du Bronx ».**

Il est proposé par Bisma ANSARI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 20 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Pique-Nique du Bronx » sur la rue Centrale, entre la 7^e Avenue et la rue Alepin le 29 août 2026, afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

D'autoriser la fermeture de la rue Centrale entre la rue Alepin et la 7^e Avenue;

D'autoriser Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. à se procurer un permis pour servir et vendre des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

L'organisme devra soumettre le formulaire pour une reddition de compte et présenter des factures à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. La reddition de compte devra être déposée dans les trente (30) jours suivant la fin de l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1268891002

CA26 20 0072**Contribution financière à la Fondation du Cégep André-Laurendeau - Soutien au programme "Cégeps en spectacle finale régionale".**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 4 000 \$ à la Fondation du Cégep André-Laurendeau pour le soutien au programme "Cégeps en spectacle finale régionale" qui se tiendra le 21 mars 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières du sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1262484004

CA26 20 0073**Soutien financier à six organismes - Programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture pour la période d'hiver 2026**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accorder un soutien financier total de 8 072,49 \$ dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture réparti parmi ces 6 organismes reconnus associés :

Organismes	Montant
Association des artistes de LaSalle	175 \$
Association Musicale de LaSalle inc.	2 055 \$
Club Photo LaSalle	955 \$
Guilde des Tisserands de LaSalle	1 978 \$
L'Avant-Scène de LaSalle	1 910 \$

Société Historique Cavalier de LaSalle	1 000 \$
--	----------

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.07 1261526001

CA26 20 0074**Convention et Contribution financière - CCCHL - « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises »**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » pour l'année 2026 et approuver le projet de convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.
20.08 1251526012

CA26 20 0075**Convention de prêt de locaux à intervenir entre l'Association du soccer mineur de LaSalle inc. et Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser la signature de la convention de prêt de locaux à intervenir entre l'Association du soccer mineur de LaSalle inc. et Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, en vigueur du 3 mars 2026 au 31 décembre 2028. Autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention pour les locaux situés au chalet du Parc Raymond et au chalet du complexe sportif du Parc Riverside.

Adoptée à l'unanimité.
20.09 1257817028

CA26 20 0076**Projet d'addenda - Convention de la Table de développement social de LaSalle - Programme Prévention Montréal 2025**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver le projet d'addenda à la convention de la Table de développement social de LaSalle dans le cadre du programme Prévention Montréal 2025; et

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'addenda à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.
20.10 1259309014

CA26 20 0077

PMIR 2026 - Travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026.

Adoptée à l'unanimité.
30.01 1267151001

CA26 20 0078

Procession de Pâques de la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir la Procession annuelle de Pâques le 10 avril 2026 entre 19 h 30 et 20 h 30 sur le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard et la 6^e Avenue de l'arrondissement LaSalle.

La procession se déroulera sans fermeture de rue à la circulation et sous le contrôle du Service de police.

Adoptée à l'unanimité.
30.02 1260420001

CA26 20 0079

Procession pour la fête de Dieu Miséricorde de la paroisse Saint-Nazaire

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 12 avril 2026 entre 13 h 00 et 14 h 00 sur l'avenue Bélanger, la rue Centrale, la rue Stinson et la rue Airlie de l'arrondissement LaSalle.

La procession se déroulera sans fermeture de rue à la circulation et sous le contrôle du Service de police.

Adoptée à l'unanimité.
30.03 1260420002

CA26 20 0080

Procession du vendredi Saint - Paroisse Madre dei Cristiani

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir une procession pour le vendredi Saint, le 3 avril 2026 entre 19 h 00 et 21 h 00 sur les rues Thierry, Verdi, Robert, Proulx, Denise et Tétrault de l'arrondissement LaSalle.

La procession se déroulera sans fermeture de rue à la circulation et sous le contrôle du Service de police.

Adoptée à l'unanimité.
30.04 1260420003

CA26 20 0081
Sports Experts - Ventes sous la tente dans le stationnement du Carrefour Angrignon

Il est proposé par Bisma ANSARI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser Sports Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour trois ventes sous la tente aux dates suivantes : 11 au 31 mai 2026, 10 au 30 août 2026 et 5 au 18 octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité.
30.05 1265459006

CA26 20 0082
Amusement Fun Show 2006 inc. - Parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser Amusement Fun Show 2006 inc. à tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 25 avril au 11 mai 2026 et du 2 au 17 août 2026 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.
30.06 1265459005

CA26 20 0083
Reddition de comptes

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 10 février 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité.
30.07 1263035001

CA26 20 0084

Avis de motion - Règlement 2098-LAS-213 - ordonnance - modification des dates de tenues des ventes-débarras

AVIS DE MOTION est donnée par monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement numéro 2098-LAS-213 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

40.01 1265459008

CA26 20 0085

Adoption - Projet de règlement numéro 2098-LAS-213 - ordonnance - modification des dates de tenues des ventes-débarras

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenue des ventes-débarras.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1265459008

CA26 20 0086

Adoption du Règlement constituant un comité sur les finances et les relations avec la population numéro 2401-LAS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé par Bisma ANSARI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur les finances et les relations avec la population* numéro 2401-LAS.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1258071004

CA26 20 0087

Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement social et les diversités numéro 2402-LAS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur le développement social et les diversités* numéro 2402-LAS.

Adoptée à l'unanimité.
40.04 1258071003

CA26 20 0088

Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur les sports, culture et loisirs numéro 2403-LAS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur les sports, culture et loisirs de LaSalle* numéro 2403-LAS.

Adoptée à l'unanimité.
40.05 1258071005

CA26 20 0089

Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain numéro 2404-LAS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain* numéro 2404-LAS.

Adoptée à l'unanimité.
40.06 1258071002

CA26 20 0090

Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique numéro 2405-LAS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique* numéro 2405-LAS.

Adoptée à l'unanimité.
40.07 1268863002

CA26 20 0091

Adoption du règlement numéro/2099-LAS-14 - Normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement 2099-LAS-14 a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'adopter le *Règlement de concordance* numéro 2099-LAS-14 modifiant le *Règlement de construction* numéro 2099 afin de réviser certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité.
40.08 1255459089

CA26 20 0092

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 25 février 2026 portant sur le projet de règlement 2500-LAS

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 25 février 2026 portant sur le projet de règlement 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137 afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

Adoptée à l'unanimité.
40.09 1262484002

CA26 20 0093

Adoption - Règlement numéro/2500-LAS - Dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 25 février 2026 à 18 h.;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137, afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

Adoptée à l'unanimité.
40.10 1265459004

CA26 20 0094

DM - Autoriser un escalier menant au troisième étage et un nombre de cases de stationnement dérogatoire au bâtiment communautaire situé au 7620, rue Édouard (63, 4^e Avenue) (lot 1 079 285)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma ANSARI

et résolu :

D'approuver une dérogation mineure (3003636424) pour le bâtiment communautaire situé au 7620, rue Édouard - 63, 4^e avenue (lot 1 079 285) afin d'autoriser un escalier extérieur menant au troisième étage alors qu'un escalier doit être situé à l'intérieur du corps du bâtiment pour tout édifice ayant plus de deux étages, et qu'un escalier autre qu'un escalier donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol est prohibé en cour latérale en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 5.6.3.1 et 6.4.1. Ainsi que d'autoriser un stationnement de trois cases alors que 5 cases de stationnement sont requises en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 6.4.3.1, considérant les éléments suivants :

- Le respect du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis.

Adoptée à l'unanimité.
40.11 1265459010

CA26 20 0095

PIIAD - Regroupement

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma ANSARI

et résolu :

De réunir pour approbation les points 40.13 à 40.18.

D'adopter les points 40.13 à 40.18.

Adoptée à l'unanimité.
40.12

CA26 20 0096

PIIAD - Modification d'un escalier en cour avant du bâtiment situé au 141, 9^e Avenue (Lot 1 077 390)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma ANSARI

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003612308) les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur la voie publique adjacente au terrain (escalier en cour avant) du bâtiment situé au 141, 9^e Avenue (Lot 1 077 390), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : *Village des Rapides*) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Contribue à l'ambiance paysagère du Village des Rapides;
- Contribue à l'animation de la rue tout en conservant les spécificités patrimoniales du cadre bâti.

Adoptée à l'unanimité.
40.13 1265459011

CA26 20 0097**PIIAD - Changement du matériau de revêtement extérieur du bâtiment situé au 8787, boulevard Newman (lot 1 450 023)**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma ANSARI

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003504495), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 8787, boulevard Newman (lot 1 450 023), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Adoptée à l'unanimité.
40.14 1265459009

CA26 20 0098**PIIAD - Remplacement du revêtement extérieur du bâtiment situé au 360-366, avenue Lafleur (lot 1 930 501)**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma ANSARI

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003608737), les documents soumis en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de remplacer le revêtement extérieur d'une portion de mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 360-366, avenue Lafleur (lot 1 930 501), considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : *autres secteurs*) puisqu'il :

- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle du projet;
- Améliore et met en valeur le front bâti donnant sur une voie publique;
- Assure une intervention cohérente et harmonieuse avec les matériaux et la composition architecturale du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.
40.15 1265459012

CA26 20 0099**PIIAD - Aménagement d'une terrasse commerciale du bâtiment situé au 9639-9641, boulevard LaSalle (lot 1 929 776)**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma ANSARI

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003592433), les documents soumis en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant et de modifier une façade donnant sur une voie publique, incluant l'ajout d'une terrasse commerciale, d'un auvent rétractable et d'un aménagement paysager, au bâtiment situé au 9639-9641, boulevard LaSalle (lot 1 929 776), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 14 : *Le parcours riverain* et chapitre 25 : *Secteurs et bâtiments patrimoniaux*) puisqu'il :

- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle du projet;
- Contribue à l'animation et à la vitalité commerciale du secteur;
- Contribue à l'ambiance paysagère.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1265459014

CA26 20 0100**PIIAD - Ajout d'une cour anglaise pour le bâtiment situé au 313, 6^e Avenue (lot 1 078 920)**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma ANSARI

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003611417), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter une cour anglaise située sur une façade donnant sur une voie publique adjacente au terrain pour le bâtiment situé au 313-315, 6^e Avenue (lot 1 078 920), considérant que le projet respecte l'objectif applicable du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : *Village des Rapides*) puisqu'il :

- Assure l'intégration harmonieuse de la cour anglaise aux accès et à la façade existante;
- Maintient la cohérence architecturale en reprenant des matériaux et alignements compatibles avec la façade d'origine;
- Respecte la symétrie et l'expression formelle propres aux plex;
- Réduit l'impact visuel de la cour anglaise grâce à un aménagement paysager adapté;
- Préserve la qualité du front bâti en cour avant tout en permettant un usage supplémentaire du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1265459015

CA26 20 0101**PIIAD - Agrandissement, escalier extérieur et cour anglaise pour le bâtiment situé au 7620, rue Édouard - 63, 4^e Avenue (lot 1 079 285)**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma ANSARI

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003636633), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal, ajouter un escalier extérieur, réaménager la cour avant et aménager une cour anglaise pour la propriété située au 7620, rue Édouard - 63, 4^e Avenue (lot 1 079 285), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIAD (aux chapitres 3 : accessibilité universelle; 24 : Village des Rapides; et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Contribue à l'évolution du milieu;
- Rehausse la qualité du paysage architectural du Village des Rapides;
- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales et paysagères d'intérêt;
- Augmente la quantité de sols perméables;
- Conçoit des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables.

Adoptée à l'unanimité.
40.18 1265459013

CA26 20 0102
Entérinement des décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par Bisma ANSARI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
50.01 1265479003

CA26 20 0103
Nomination de Monsieur Michal Pawelczak à titre de membre résident du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

De nommer Monsieur Michal Pawelczak à titre de membre résident du Comité consultatif d'urbanisme pour un 3^e mandat de deux ans, soit du 4 avril 2026 au 3 avril 2028.

Adoptée à l'unanimité.
51.01 1265459007

CA26 20 0104
Levée de la séance

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De lever la séance à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité.
70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 avril 2026.